

Le Député Roland CHASSAIN et les inondations de 2003 : du drame arlésien au Plan Rhône.



LES INONDATIONS

Le 3 décembre 2003, près d'un an et demi après mon élection comme député de la 16^{ème} circonscription, vers 21h30, alors que notre région connaissait un épisode cévenol et une importante crue du Rhône (13 600m³/s), quatre trémies de la voie ferrée entre Arles et Tarascon se rompaient.

La Zone Industrielle d'Arles, Le Trébon et Monplaisir étaient rapidement submergés par 16 millions de m³ d'eau environ avec des hauteurs d'eau allant de 60 cm à 2 m.

De tels évènements sont particulièrement choquants et éprouvants pour un élu.

Député de la majorité, j'ai immédiatement alerté et interpellé les élus et Ministres du Gouvernement sur l'ampleur des dégâts.

Très rapidement, les pouvoirs publics ont géré cette crise grâce au dispositif départemental "plan d'urgence inondations".

Près de 7000 personnes ont été évacuées et près d'un quart des arlésiens durement affecté.

Deux compagnies de CRS et une soixantaine de légionnaires ont été dépêchés sur place pour prévenir le pillage des habitations.

1 500 secouristes ont participé à la gestion de la crise et ont notamment réalisé le pompage des eaux avec le renfort des pompiers allemands venus en nombre (811) et équipés de pompes de fortes capacités, et des pompiers italiens et belges.

Après avoir accompagné à Arles Roselyne Bachelot, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable et Dominique Perben, Garde des Sceaux, Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur, annonçait le 10 décembre, depuis la Sous-Préfecture, les premières mesures concernant l'évacuation des eaux.



Sous Préfecture d'Arles, le 10/12/2003

Le soir même, j'intervenais à l'Assemblée Nationale en saisissant le Gouvernement. Le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin me répondait en annonçant 10 mesures d'urgences pour les arlésiens et l'organisation d'une réunion à Matignon le 19 décembre, avec les élus concernés, pour mettre en place un programme interministériel de solidarité.

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/cri/2003-2004/20040093.pdf>

LE CAS DE LA ZI NORD ET LUSTUCRU

Je me suis particulièrement investi pour assurer le redémarrage de l'activité des entreprises de la ZI Nord, mais aussi éviter la fermeture de Lustucru, ce que je n'ai pu obtenir.

Néanmoins, en obtenant du fond Vivendi-Sofirem, la mobilisation de 5 millions d'euros par an pour le bassin d'emploi, le Pays d'Arles a bénéficié de la création de 546 emplois entre 2003 et 2007.

LA MISE EN PLACE DU PLAN RHONE

Suite aux inondations de 1993 et 1994 qui avaient touché la Camargue, il a été créé, sous l'impulsion d'Edouard Balladur et de Michel Barnier, le SYDREMER (ancien nom du SYMADREM).

Confronté depuis longtemps en tant que Maire des Saintes Maries de la Mer à la problématique de la gestion des ouvrages de protection contre les crues, je me suis particulièrement mobilisé auprès de Roselyne Bachelot et Nicolas Sarkozy.

J'ai notamment insisté sur la nécessité de mettre en place un Plan interrégional afin de fédérer les actions menées par chaque Région riveraine du Rhône -de sa source à la mer- mais surtout consolider les aménagements de protection contre les crues par des moyens financiers importants.

Lors de la Réunion à Matignon le 19 décembre, à laquelle j'assistais, le Premier Ministre s'est déclaré favorable à un tel projet.

Pendant près de 4 ans, j'ai œuvré afin de trouver un compromis acceptable dans la répartition et les modalités de participation financières entre collectivités territoriales et Etat.

Le 21 mars 2007, le Plan Rhône était signé à Lyon, et la participation financière de l'Etat, pour laquelle je m'étais fortement engagée, était confirmée à 40% des travaux à réaliser - près de 120 millions d'euros débloqués par le Gouvernement.

PROTEGER LES HABITANTS DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/propositions/pion2739.pdf>

Le 8 décembre 2005, je déposais une proposition de loi visant à accorder un statut particulier protecteur aux communes et aux administrés situés dans les champs d'expansion des crues.

Ces mesures de bons sens, contenues dans cette proposition, devaient être reprises par Michel Vauzelle dès 2007. Bientôt en 2014, cet engagement demeure au stade de promesse.

LE LANCEMENT D'UN PLAN LITTORAL

Dès 2007, sur le modèle du Plan Rhône, j'ai soutenu la mise en place d'un Plan Littoral National de lutte contre l'érosion marine.

Fort de l'expérience et de la ténacité acquises durant ces inondations, le Gouvernement me confiait le 22 avril 2009, une mission sur la gestion du trait de côte en Camargue, de Fos sur Mer (Bouches-du-Rhône) à Le Grau du Roi (Gard).

Cette mission, que j'ai remis le 03 septembre 2010, a permis de synthétiser l'ensemble des études menées concernant l'évolution du trait de côte en Camargue, celles concernant les impacts hydrauliques -courants marins, influences du Rhône et du Petit Rhône- et éoliens.

<http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/20/70/37/2010-1/mission-littoral-3-sept-2010.pdf>

Elle a étroitement associé l'ensemble des services spécialisés de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques, environnementaux et associatifs.



Après les conséquences de la tempête Xynthia, ce rapport proposait des schémas d'actions pour le littoral, les mises en place d'un plan littoral et d'un observatoire du littoral, dotés de moyens techniques et financiers.

Afin de protéger les biens et les personnes, il est urgent que le Plan Littoral s'inscrive comme une priorité dans les années à venir.

2002- 2007 : cinq années comme député, durant lesquelles j'ai accompagné les arlésiens, dans leurs épreuves, et les ai défendus en toute transparence et honnêteté.

Roland CHASSAIN